



COMPTE RENDU

CAPL DE MUTATION CADRES C DU 17/06/2017

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CAPL

Durant le congrès de la CGT finances publiques, le feu vert a été donné aux directeurs locaux pour dévoiler leurs déclinaisons du plan Darmanin de liquidation du réseau DGFIP.

L'objectif des pouvoirs publics est simple : externaliser, privatiser et abandonner des missions, supprimer des emplois, réduire par quatre le nombre des implantations, limiter l'accueil du public aux contacts dématérialisés, abattre notre statut, détruire le service public et ainsi, mettre à mal l'égalité de traitement des citoyens.

Depuis le début de l'année la destruction de notre administration se fait selon deux axes:

– la fin de la séparation ordonnateur comptable, le but est de donner des agents de la DGFIP aux collectivités, en vue de leur intégration dans des agences comptables dépendant de la fonction publique territoriale ou hospitalière. Cela n'a pas été un grand succès pour cette première année. Mais une grande braderie est déjà prévue l'année prochaine afin d'accélérer les transferts en facilitant grandement les conditions d'accueil dans les collectivités.

– La géographie revisitée, en prétendant offrir un service de proximité plus important (en tout cas c'est comme cela que la réforme est en train d'être vendue aux élus locaux). Cependant, la réalité est tout autre, dans les faits, le démantèlement de notre administration est en marche. C'est la fermeture des trésoreries, la concentration des services et le déplacement des agents. Tout cela afin de réduire les coûts de fonctionnement et faciliter les futures suppressions de nos missions.

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées et le nombre d'emplois supprimés -entre 18000 et 25000- donne le vertige.

Pour la Drfip Nord la carte 2022 réussit le tour de force de montrer plus de présence DGFIP en territoire en 2022 qu'en 2019 ! Le tour de passe-passe est simple, là où la trésorerie remplissait un ensemble de mission, avec notamment celle essentielle de guichet de proximité ouvert à la population toute la semaine, on implante des « accueils de proximité ». Ceux-ci peuvent consister en une simple permanence mensuelle qui s'éteindra rapidement de sa belle mort, faute de visiteurs. A ce stade, les lieux de ces accueils de proximité ne sont même pas arrêtés, ni leurs plages d'ouverture au public.

Ce sera donc la suppression de 64 trésoreries, de 9 Services Impôts Entreprises sur 15, et de 4 Services des Impôts des Particuliers sur 18, de tous les CDIF, de tous les SPF. Le contrôle fiscal n'est pas en reste, avec un impact sur les PCRFP, les PCE et les BDV.

Concernant la CAPL de mutation du jour, compte tenu du timing aberrant de ces annonces, des agents vont être potentiellement affectés sur des postes voués à disparaître dans les 3 prochaines années et ce alors que les délais de séjour sont désormais de 2 ou 3 ans.

En effet, depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A, B et C.

À partir de 2020 ce sera :

- ✓ La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !

- ✓ l'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but de la DG est clair, freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins.

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

Sur le mouvement proprement dit, malgré l'arrivée de 24 primo affectés, il reste encore de nombreux emplois vacants.

Plus de la moitié des agents arrivant dans le Nord sont en position d'ALD, soit sur le département, soit sur une RAN.

Cette modalité d'affectation est une variable d'ajustement beaucoup plus souple pour la direction au détriment des règles de gestion et des collègues.

Elle préfigure les prochains mouvements de mutation pour lesquels la direction locale aura tout pouvoir.

A contrario les CAPL locales seront vidées de leur essence au détriment des droits des agents, dans un contexte de suppressions d'emplois accrues (CAP 2022).

Cependant, il nous manque encore celles relatives au mouvement intra-direction pour avoir une lisibilité complète du mouvement.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les collègues du service RH pour leur travail et leur disponibilité.

Les vacances d'emploi n'étant pas entièrement comblées après mouvement, les collègues n'ayant pas tous obtenu leur 1er vœu, la CGT finances Publiques votera contre ce mouvement.

Par ailleurs elle continue de revendiquer:

- L'abandon du plan de déconcentration de proximité,
- L'arrêt du démembrement de la DGFIP,
- L'arrêt des suppressions d'emplois et de missions,
- L'embauche sous statut à la hauteur des besoins des services,
- Le maintien de nos statuts garant de notre neutralité et de notre expertise,
- Le retrait du projet de transformation de la fonction publique,
- La revalorisation de nos rémunérations et en priorité de la part salariale.

COMPTE RENDU DE LA CAPL

Le mouvement de mutation de cette année comportait 100 demandes, 96 ont été satisfaites.

Même si ce chiffre semble conséquent, il reste encore 21 postes vacants dans le département après le mouvement national, malgré l'arrivée en primo affectation de 25 cadres C issus du concours, 50 arrivées de cadres C en 2018.

La principale difficulté de cette CAPL consistait en l'affectation de plus de la moitié des agents en position d'ALD.

Suite à notre demande la direction nous a fourni les fiches de souhaits de ces agents. Cela nous a permis de défendre plusieurs dossiers pour lesquels nous avons obtenu satisfaction.

Cependant, il nous manque toujours les fiches de souhaits intra direction ce qui limite la lisibilité du mouvement.

Malgré les avancées notables obtenues lors de cette CAPL, la CGT a été contrainte de voter contre ce mouvement de mutation, en effet tous les agents n'ont pas obtenu satisfaction et les vacances d'emplois n'ont pas été comblées.